

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET 2021

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Conformément à l'article L 2121-12 du même code, cette note devra être mise en ligne sur le site internet de la collectivité.

Le Cadre Général

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes Sud-Hérault.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

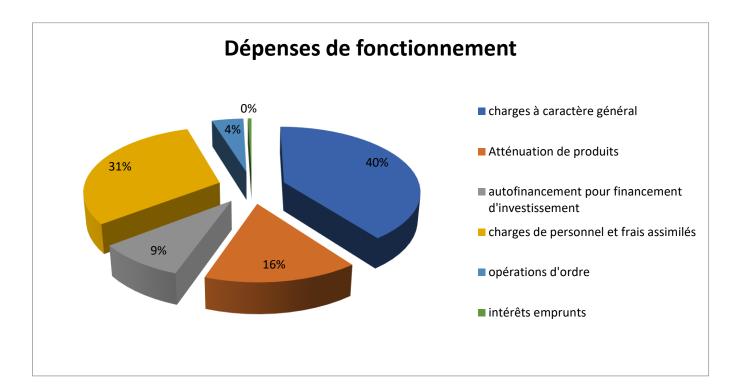
Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

BUDGET GENERAL – Budget Primitif 2021

Dépenses de fonctionnement

charges à caractère général	4 306 672,00
Atténuation de produits	1 696 638,00
autofinancement pour financement d'investissement	990 051,76
charges de personnel et frais assimilés	3 320 137,00
opérations d'ordre	468 299,01
intérêts emprunts	53 574,28
Autres charges de gestion courante	959 081,35
divers	5 100,00
	11 799 553,40



Recettes de fonctionnement

reprise d'excédent 2020	2 355 619,40
atténuation de charges	172 296,00
impôts et taxes	6 883 978,00
dotations, subventions, participations	1 916 115,00
produits des services	420 930,00
opérations d'ordre	50 595,00
autres produits de gestion courante	20,00
	11 799 553,40

Recettes de fonctionnement

1% 2%

atténuation de charges

impôts et taxes

dotations, subventions, participations

produits des services

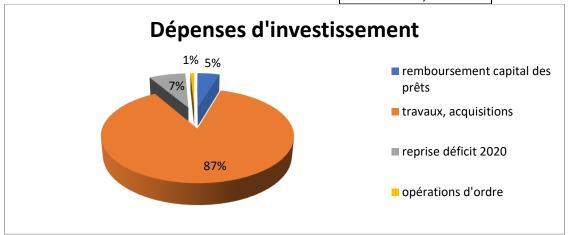
opérations d'ordre

En recettes de fonctionnement :

- La DGF a été votée au même niveau qu'en 2020 soit :
 - o Dotation d'intercommunalité 611 021 €
 - o Dotation de compensation 227 198 €
- Les impôts locaux n'ont pas été augmentés excepté la TEOM :
 - o Taxe d'habitation produit 2020 (en raison de la suppression de la taxe d'habitation)
 - o Taxe Foncière non bâtie 2,90 %
 - o Contribution Foncière des Entreprises 32,38 %
 - o Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères 18,85 %
 - o Taxe GEMAPI produit attendu 320 000 € (affectée au budget annexe GEMAPI)

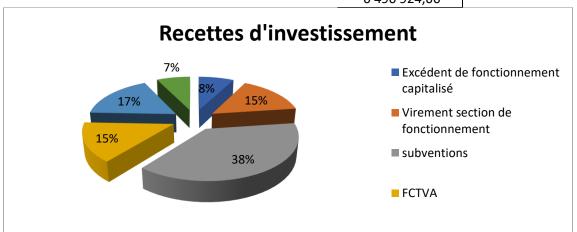
Dépenses d'investissement

remboursement capital des prêts	300 144,89
travaux, acquisitions	5 646 505,48
reprise déficit 2020	493 679,29
opérations d'ordre	50 595,00
	6 490 924,66



Recettes d'investissement

Excédent de fonctionnement capitalisé	493 679,29
Virement section de fonctionnement	990 051,76
subventions	2 457 911,80
FCTVA	965 819,20
prêts	1 115 044,00
opérations d'ordre	468 418,61
	6 490 924,66



L'ensemble de ce budget s'équilibre donc :

- en dépenses et recettes de fonctionnement à 11 799 553.40 €
- en dépenses et recettes d'investissement à 6 490 924.66 €

BUDGET ANNEXE SPANC – Budget Primitif 2021

Fonctionnement	
Dépenses	10 290 €
Recettes	10 290 €

BUDGET ANNEXE GEMAPI – Budget Primitif 2021

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	483 423 €	644 296 €
Recettes	483 423 €	644 296 €

BUDGET ANNEXE ZAE – Budget Primitif 2021

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	531 663 €	1 212 453 €
Recettes	531 663 €	1 212 453 €

BUDGET ANNEXE TIERS LIEUX – Budget Primitif 2021

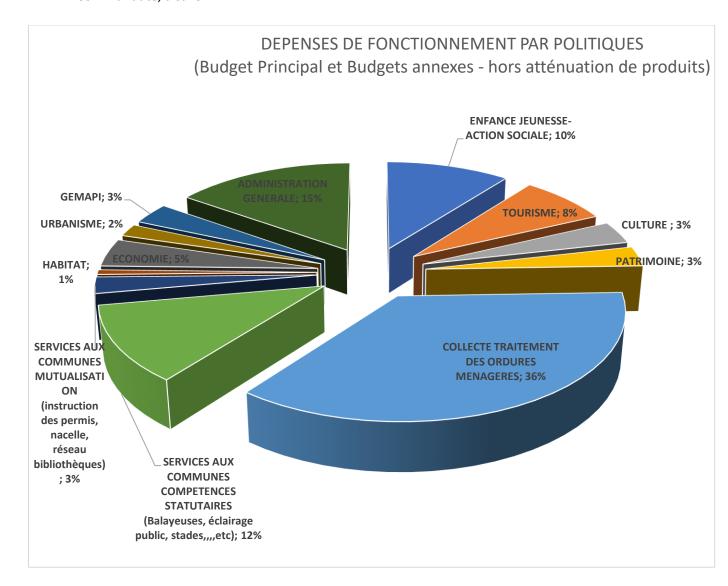
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	62 535 €	690 884 €
Recettes	62 535 €	690 884 €

BUDGET ANNEXE PORT – Budget Primitif 2021

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	185 673 €	226 348 €
Recettes	185 673 €	226 348 €

Le Budget Principal et les Budgets annexes ont été soumis au vote du Conseil le 24 mars 2021, avec pour objectifs la volonté de :

- maîtriser les dépenses à caractère général,
- la stabilité de la fiscalité, sauf pour la TEOM car le service est fortement impacté en dépenses par l'augmentation des coûts de traitement et l'augmentation de la TGAP
- La mobilisation des subventions chaque fois que possible
- Le maintien de la qualité des services dans le cadre des politiques menées par la Communauté, à savoir :



En investissement, sur le Budget Principal et sur les Budgets Annexes, sont prévues, notamment pour les plus significatives, les opérations suivantes :

- Extension de la salle du Conseil
- Acquisition de caches conteneurs
- Acquisition de véhicule BEOM , camion plateau, véhicule léger utilitaire
- Eclairage public
- Sentiers de randonnée pédestre et VTT GR de Pays
- Tiers lieux Puisserguier et Capestang (espaces de travail en centres bourgs)
- Plan Objet (rénovations d'œuvres d'art, petits patrimoine)
- Construction d'une maison multiservices

- Aménagement du Domaine d'Art et de Culture de Roueïre
- PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
- Mise en valeur touristique et patrimoniale de la Voie Verte
- Bassins Ecréteur de Creissan
- Digue de Saint-Chinian
- Etude technique, économique et financière relative à l'élaboration du plan de développement des ports de Capestang & Poilhes

PRINCIPAUX RATIOS

Informations	Valeurs BP 2021	Moyenne nationale
		De la
		strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	570 €/hab	276
Produit des impositions directes / population (hors fiscalité reversée)	180 €/hab	283
Produit des impositions directes / population (fiscalité reversée intégrée)	290 €/hab	139
Recettes réelles de fonctionnement / population	518 €/hab	329
Dépenses d'équipement brut / population	309 €/hab	74
Encours de dette / population	155 €/hab	181
DGF / population	46 €/hab	51
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	32.1 %	38.90 %
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de	113.9 %	89.50 %
fonct.		
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	60.1 %	22.40 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	29.8 %	55.00 %

Encours de la dette au 01/01/2021 (capital restant dû) : 2 803 025,96 €

Effectifs au 01/01/2021 : (ETP Equivalent Temps Plein)

Emplois	Nombre d'agents	Pour mémoire 2020	ЕТР	Pour mémoire 2020
Adjoints Administratifs	10	12	8.5	11.23
Adjoints d'Animation	7	7	6	5
Adjoints Techniques	29	28	29	28
Agents de Maîtrise	3	3	3	3
Agents Sociaux Territoriaux	2	1	2	1
Animateurs Territoriaux		1		1
Attachés Territoriaux	4	4	4	4
DGS	1	1	1	1
Educateurs de jeunes enfants	1	1	1	1
Rédacteurs territoriaux	3	3	3	3
Techniciens Territoriaux	2	2	2	2
Agents sans cadre d'emplois	26	27	23.49	18.86
(contractuels) (élus)				
Total Nbre agents dans l'établissement	88	90	82.99	78.09

Le Président,

J.N. BADENAS